Il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les règlements adoptés en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, ainsi que de tous les accords intervenus entre le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux en vertu de ladite loi.—(Avis de motion portant production de documents nº 66-M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre))

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie du rapport Pearson sur l'aide à l'étranger, rédigé pour la Banque mondiale.—(Avis de motion portant production de documents n° 73—M. Orlikow)

L'avis de motion portant production de documents n° 161, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la directive ou des directives du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration concernant les déserteurs devant la conscription et les soldats qui désertent,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de York-Sud (M. Lewis), est reporté par le greffier à l'ordre relatif aux Avis de motions (documents), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 251, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance, etc., échangée entre Bell Canada et le ministère des Communications concernant le prix demandé par la société pour installer des antennes de télévision collectives,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), est reporté par le greffier à l'ordre relatif aux Avis de motions (documents), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toute correspondance échangée entre le ministère des Pêches et Forêts et des organismes, groupes et particuliers au sujet de la décharge à Rupert Inlet, qui se trouve à l'extrémité nord de l'île de Vancouver, de résidus provenant de la mine de cuivre de molybdène à ciel ouvert qu'exploite la Utah Construction and Mining Company Limited .- (Avis de motion portant production de documents nº 270-M. Rose)

L'avis de motion portant production de documents n° 281, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance et des rapports échangés entre le gouvernement du Canada et le bureau de la région de l'Atlantique,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de South Western Nova (M. Comeau), est reporté par le greffier à l'ordre relatif aux Avis de motions (documents), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

Il est donné lecture de l'ordre portant troisième lecture du Bill C-171, Loi modifiant la Loi sur la Compagnie des jeunes Canadiens.

M. Pelletier, appuyé par M. Macdonald (Rosedale), propose,-Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.